

La première étape de la **procédure d'orientation après la 3^{ème}** se déroule durant le deuxième trimestre. Elle permet de réfléchir et de formuler des intentions d'orientation.

Etape 1 : Saisie des intentions

“ . . . , . . . ”



Voici comment réaliser l'étape 1 : la saisie des intentions d'orientation provisoires : avant le Mardi 10 mars

Se

**Pour me connecter à mon compte
EDUCONNECT responsable :**

① Je me rends sur EDUCONNECT :
<https://educonnect.education.gouv.fr/>

② Je me connecte avec mon identifiant et
mon mot de passe EDUCONNECT de
responsable légal.

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant	Identifiant oublié ? →
Identifiant au format p.nomXX	
Mot de passe	Mot de passe oublié ? →
Mot de passe	
<input type="button" value="Se connecter"/>	

Autre solution : Je peux également passer
par le site ENT HDF du collège en me
connectant directement, je vais ensuite

③ Je suis maintenant sur EDUCONNECT
« Educonnect ».
Je choisis la rubrique
« Mes services » et
« Orientation »

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Message de l'établissement

Bienvenue dans Scolarité services

Après
Orient

Il est à noter qu'**un seul** des deux responsables peut effectuer les saisies des vœux et les modifications. L'autre responsable peut uniquement les consulter.

Je choisis

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Je choisis, avec mon enfant, les intentions d'orientation provisoires.

→ Je fais au moins 1 choix et jusqu'à 3 choix maximum.

→ Le rang détermine l'ordre de préférence.

→ Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la veille du conseil de classe.



Seconde générale, technologique

Si je coche **2nd générale et technologique ou 2nd STHR** (Sciences et Technologies de l'hôtellerie et de la restauration) je n'ai pas d'autres informations à saisir.



Seconde professionnelle ou

Si je coche **2nd professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** je peux préciser le métier ou la formation qui intéresse mon enfant. Il s'agit d'un champ libre, vous n'êtes donc pas dans l'obligation de connaître l'intitulé exact de la formation. Cela vous permet, ainsi qu'à l'établissement, d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.

Sous statut scolaire ou statut

Pour la seconde professionnelle ou pour le CAP, je peux choisir « sous statut scolaire » ou « sous statut d'apprenti » :

Statut scolaire : Mon enfant reste élève, il suit les enseignements au lycée professionnel et effectue des périodes de stage en entreprise pendant sa formation.

Statut d'apprenti : Mon enfant devient apprenti. Il est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Il devra chercher un employeur pour signer un contrat. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.

Je peux cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti

Une fois la saisie des intentions d'orientation terminée. Je clique sur « Valider »

Après le conseil de

Le conseil de classe du deuxième trimestre va formuler un avis sur les intentions provisoires d'orientation saisies. Le dialogue entre les familles et l'équipe éducative continue jusqu'aux choix définitifs.

Je dois retourner sur EDUCONNECT pour prendre connaissance de l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Vidéo explicative pour faciliter la saisie des intentions d'orientation :

